

DÉPÔT DE DOSSIER (PRFU 2023)

Les enseignants ayant soumis un projet, PRFU via la plateforme, sont invités à déposer au niveau du vice décanat à la PGRS de la faculté, le canevas du nouveau projet (en version papier).

Je tiens à porter à votre connaissance (conformément à la circulaire N°2 du 06 juin 2022), que la validation des projets s'effectuera sur la base de :

- l'avis du conseil de laboratoire d'affiliation,**
- l'avis du CSF pour les projets non domiciliés dans un laboratoire (ultérieurement)**

N.B. Le dossier doit être transmis au VRPGRS, pour validation, avant le : vendredi 24 juin 2022

